

Président

Renotte Daniel
rue du Nouveau-Monde, 476
7700 MOUSCRON
tél. 0475/35.21.07
daniel@contactoffice.be

Terrains

Ter.1., rue de la Haverie
Ter.2 – 3 – 4., rue de la Cabocherie
KB : 463-8121601-59
TVA : BE430-566-370

Correspondant qualifié

Vandommele Vera
Bergstraat 1a/11
8511 AALBEKE
GSM 0471/37.64.54
rds1619vera@proximus.be

<http://www.rds1619.be>



INFORMATIONS GENERALES 2019-2020

Bienvenue au club R.D.S. ... Voici déjà quelques informations nécessaires et indispensables pour le bon fonctionnement de votre club, merci de les lire et d'en tenir compte.

Les affiliés et les parents reconnaissent avoir pris connaissance de la « **CONVENTION JOUEUR et PARENTS** » disponible sur demande à une des deux buvettes du R.D.S.

Le paiement de la cotisation d'affiliation donnera droit à participer non seulement aux entraînements et aux matchs (en cas de sélection), mais également à recevoir en prêt pour la saison 2019-2020 un pack (voir détail ci-dessous).

L'affilié ne pourra recevoir le 'pack' que lorsqu'il aura entièrement acquitté sa cotisation et fourni les renseignements nécessaires.

La cotisation n'est en aucun cas remboursable. Il est également compris dans cette cotisation 5 EUR, un bon à valoir sur la participation à l'apéritif du RDS en janvier si la cotisation a été complètement payée pour le 1^{er} octobre.

Si la cotisation n'est pas payée pour le 1er octobre une majoration de 20 EUR sera effective. L'affilié pourra continuer à s'entraîner jusqu'au 31 octobre mais ne pourra pas participer aux matchs officiels.

Tout affilié pour lequel la cotisation n'aura pas été réglée pour le 1er novembre ne pourra plus s'entraîner, ceci jusqu'à paiement complet de sa cotisation.

La cotisation (voir tableau ci-dessous) doit être payée pour le 1^{er} octobre au plus tard sur le compte CBC, avec la communication 'nom du joueur + année de naissance' :

IBAN BE87 7320 4039 5194 - BIC : CREGBEBB

au nom du ROYAL DOTTIGNIES SPORTS.

Date du paiement	U6 (new*)	U7 à U11 (new*)	A partir de U12 (new*)
Avant le 1 ^{er} juillet	170 (205)	205 (235)	225 (255)
Avant le 1 ^{er} octobre	185 (215)	215 (245)	235 (265)
Après le 1 ^{er} octobre	205 (235)	235 (265)	255 (285)
Pack : deux paires de bas, un short bleu, un sweat d'entraînement et un sac de sports avec compartiment (U6 : deux paires de bas, un short bleu, un t-shirt d'entraînement et un sac à dos)			
new* : nouvel affiliation, je joueur recevra en plus du pack prévu une veste et un pantalon de training			

(La cotisation peut aussi être payée à la buvette des Jeunes mais uniquement à Mme Sophie Moerman ou à Mr. Daniel Renotte, un reçu du Club sera donné)

Veillez noter que si deux enfants ou plus d'une même famille sont inscrits, une réduction de 30 EUR est octroyée à partir du deuxième enfant.

En cas de souci pour le paiement de la cotisation, il est demandé de contacter personnellement un membre de l'ASBL dont l'organigramme est affiché dans les 2 buvettes dans le but de trouver un arrangement. Mme Sandrine Deroef est en charge de ce type de règlement.

Tout joueur doit être affilié, ceci est fait électroniquement auprès de l'Union Belge de Football. Ne traînez donc pas pour l'établissement de l'affiliation ! (à savoir : toute affiliation ou transfert ne sera demandé QU'À PARTIR DU MOMENT où la cotisation – ou une partie de celle-ci, càd 50€ - sera réglée !)

Au nom l'ASBL RDS, merci pour votre confiance.

Daniel Renotte